

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES, ÉVALUATIONS

## Éléments de diagnostic Santé Travail : Accidents du travail par secteur d'activité

En 2012, plus de 32 000 accidents du travail ont été déclarés en Aquitaine. Le niveau de sinistralité a peu évolué depuis 2009. En revanche, il a évolué plus significativement à la baisse entre la période d'avant crise et ces dernières années.

Le taux de fréquence a diminué entre 2007 et 2010 en Aquitaine comme en France. L'indice de gravité, en revanche, progresse légèrement sur la même période.

La sinistralité au regard du nombre d'heures rémunérées est la plus forte dans le secteur de la construction. Les activités des intérimaires (regroupées dans la nomenclature « Activités des agences de travail temporaire ») présentent également un taux de fréquence d'accident du travail élevé. C'est le cas aussi dans les activités industrielles, notamment de la métallurgie et du bois, et dans les activités du secteur de l'hébergement médico-social et de l'action sociale.

Le fréquence reste plus élevée chez les hommes, même si elle a davantage progressé chez les femmes et chez les jeunes.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# Les accidents du travail et maladies professionnelles

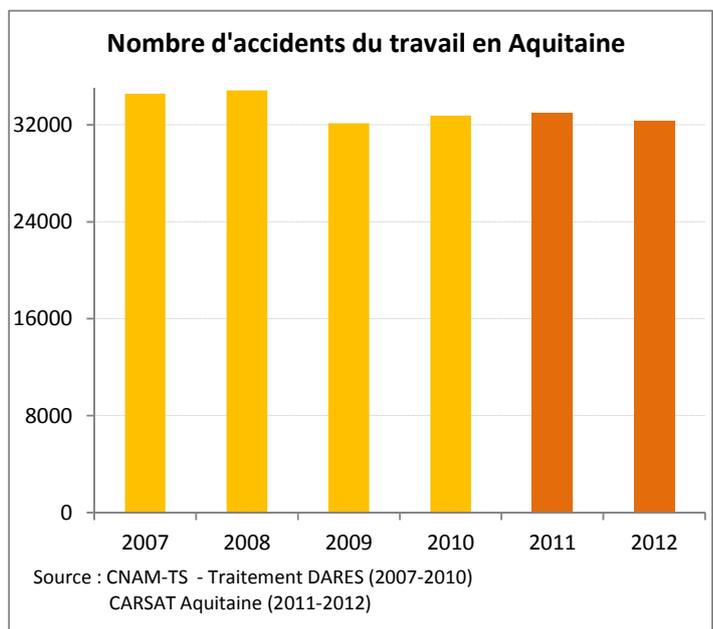
## Accidents du travail

L'essentiel des statistiques contenues dans cette étude sont de fin 2010 ou antérieures (à l'exception du nombre global d'AT fourni par la CARSAT Aquitaine allant jusqu'à 2012). Pour mettre en relation les accidents du travail avec le nombre d'heures rémunérées, les données des DADS-INSEE 2010 ont été utilisées pour évaluer le nombre d'heures rémunérées et de salariés concernés. Les statistiques sur les accidents du travail sont issues de la CNAMTS et retravaillées par la DARES pour fournir des indicateurs par secteurs d'activité, sexe, âge et type d'AT... en prenant en compte le nombre de salariés et le nombre d'heures travaillées estimées.

En 2012, plus de 32 000 accidents du travail (AT) sont survenus en Aquitaine. Le niveau de sinistralité a peu évolué depuis 2009. En revanche, il a évolué plus significativement à la baisse entre la période d'avant crise et ces dernières années.

La sinistralité est en lien avec l'activité économique. Le ralentissement de l'activité se traduit logiquement par une baisse du nombre d'AT.

Il peut aussi avoir pour effet de diminuer le taux de fréquence des AT, c'est-à-dire le nombre moyen d'AT rapporté au nombre d'heures travaillées, du fait de la moindre intensité du travail notamment au début de la crise économique avant les premiers ajustements de l'emploi.



### Nombre d'accidents du travail par département

	2007	2008	2009	2010	2011 (*)	2012 (*)
Dordogne	3486	3604	3306	3393	3482	3146
Gironde	15706	15826	15094	15574	15520	15518
Landes	4253	4445	4088	3926	4052	4095
Lot-et-Garonne	3960	3962	3300	3225	3351	3174
Pyrénées-Atlantiques	7150	6998	6342	6652	6597	6331
<b>Aquitaine</b>	<b>34555</b>	<b>34835</b>	<b>32130</b>	<b>32770</b>	<b>33002</b>	<b>32264</b>

Source : Cnam-TS - Insee Dads - Traitement Dares. (\*) données provisoires.

### Les indicateurs

- **Taux de fréquence** =  $\frac{\text{nombre d'AT}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$

Cet indicateur rapporte les AT au temps de travail. C'est le nombre moyen d'AT pour 1 million d'heures rémunérées.

- **Indice de gravité** =  $\frac{\text{total des taux d'IPP}}{\text{nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$

Cet indicateur représente le taux moyen d'incapacité partielle (IPP) occasionné par des AT par million d'heures rémunérées.

- **Proportion d'AT avec IPP**

Cet indicateur représente le risque de subir un AT débouchant sur une séquelle physique permanente.

# Les accidents du travail

## Taux de fréquence en baisse et indice de gravité en hausse

Le taux de fréquence a diminué entre 2007 et 2010 en Aquitaine comme en France : il est passé de 26,4 en 2007 à 24,3 en 2010. Il reste supérieure au niveau national (22,0 en 2010), Le moindre taux de fréquence en Ile-de-France, compte tenu en partie de la nature des activités contribue à faire baisser la moyenne nationale.

La tendance est également à la baisse dans tous les départements aquitains. La diminution du taux de fréquence des AT est cependant plus marquée en Lot-et-Garonne et dans les Landes. Dans ces deux départements, le taux fréquence reste encore bien supérieur à la moyenne régionale.

### Taux de fréquence par département

	2007	2008	2009	2010
Dordogne	25,0	25,0	23,5	23,9
Gironde	24,8	24,1	23,2	23,6
Landes	30,5	31,6	29,2	27,9
Lot-et-Garonne	33,5	33,1	28,4	27,2
Pyrénées-Atlantiques	25,4	24,4	22,3	23,1
<b>Aquitaine</b>	<b>26,4</b>	<b>25,9</b>	<b>24,1</b>	<b>24,3</b>
France	24,3	23,2	21,8	22,0
France hors Ile-de-France	26,7	25,6	23,9	24,1

Parmi l'ensemble des AT enregistrés, le nombre d'accidents mortels intervenus en 2010 s'élève à 26 (sans compter les accidents mortels de trajets au nombre de 18 en 2010).

Les AT occasionnant une incapacité partielle permanente (IPP) attestée par le médecin de la CNAM représente près de 7% du total en Aquitaine, contre 6,3% en France. Cette proportion progresse de 0,8 points entre 2007 et 2010, tandis qu'elle diminue légèrement en France sur la même période.

Les seuls départements dans lesquels la proportion d'AT avec IPP a diminué sont les Landes et le Lot-et-Garonne. Dans ces deux départements, 4,7% des AT ont occasionné une IPP.

### Proportion AT avec Incapacité Partielle Permanente par département

	2007	2008	2009	2010
Dordogne	5,8	6,0	6,7	6,2
Gironde	7,0	7,8	8,9	8,8
Landes	5,4	3,8	4,8	4,7
Lot-et-Garonne	5,5	4,5	5,0	4,7
Pyrénées-Atlantiques	5,7	6,3	6,2	6,4
<b>Aquitaine</b>	<b>6,3</b>	<b>6,4</b>	<b>7,2</b>	<b>7,1</b>
France	6,5	6,3	6,7	6,3
France hors Ile-de-France	6,4	6,1	6,6	6,2

Source : Cnam-TS - Insee Dads - Traitement Dares

### Note méthodologique

#### Accidents du travail - Définition, champ d'application

L'accident du travail est défini (article L411.1 du code de la Sécurité Sociale) comme tout accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Dans les statistiques présentés dans ce document, sont pris en compte les AT avec arrêt, c'est-à-dire ceux suivis au moins d'un jour d'arrêt de travail, et ceux sans jours d'arrêt mais ayant entraîné la mort ou une incapacité partielle permanente. Les accidents de trajets survenus entre le domicile et le travail ne sont pas inclus dans les statistiques d'AT.

**Le champ d'application** des statistiques analysées inclut les salariés travaillant en France affiliés au régime général de la Sécurité Sociale, recensés dans les DADS, servant au calcul des cotisations sociales. Sont donc exclus les salariés agricoles relevant de la MSA, les fonctionnaires, les agents titulaires de la SNCF, RATP, EDF, GDF, Banque de France, la majorité des marins professionnels du commerce, de la pêche maritime et de la plaisance, les salariés des mines et des ardoisières, les salariés des particuliers employeurs.

## Les accidents du travail

La part d'accidents avec IPP ne suffit pas, comme seul indicateur, à évaluer le niveau de gravité des AT. Il faut également prendre en compte les taux d'IPP traduisant le niveau de gravité des séquelles et leur conséquence sur la capacité à travailler. L'indice de gravité des AT représentant le taux moyen d'incapacité partielle (IPP) occasionné par des AT par million d'heures rémunérées donne un élément d'appréciation du niveau de gravité des AT avec IPP. Si la part d'AT avec IPP diminue, l'indice de gravité, en revanche, progresse légèrement de 2007 à 2010 en Aquitaine. Sur la même période, la tendance est à la baisse au niveau France, du fait de la région Ile-de-France. En Aquitaine, il atteint 18,6 en 2010 contre 14,9 en France (et 19,8 hors Ile-de-France).

C'est en Gironde que l'indice de gravité est le plus élevé, A l'opposé dans les Landes, si le taux de fréquence des AT est élevé l'indice de gravité lui est inférieur au niveau régional.

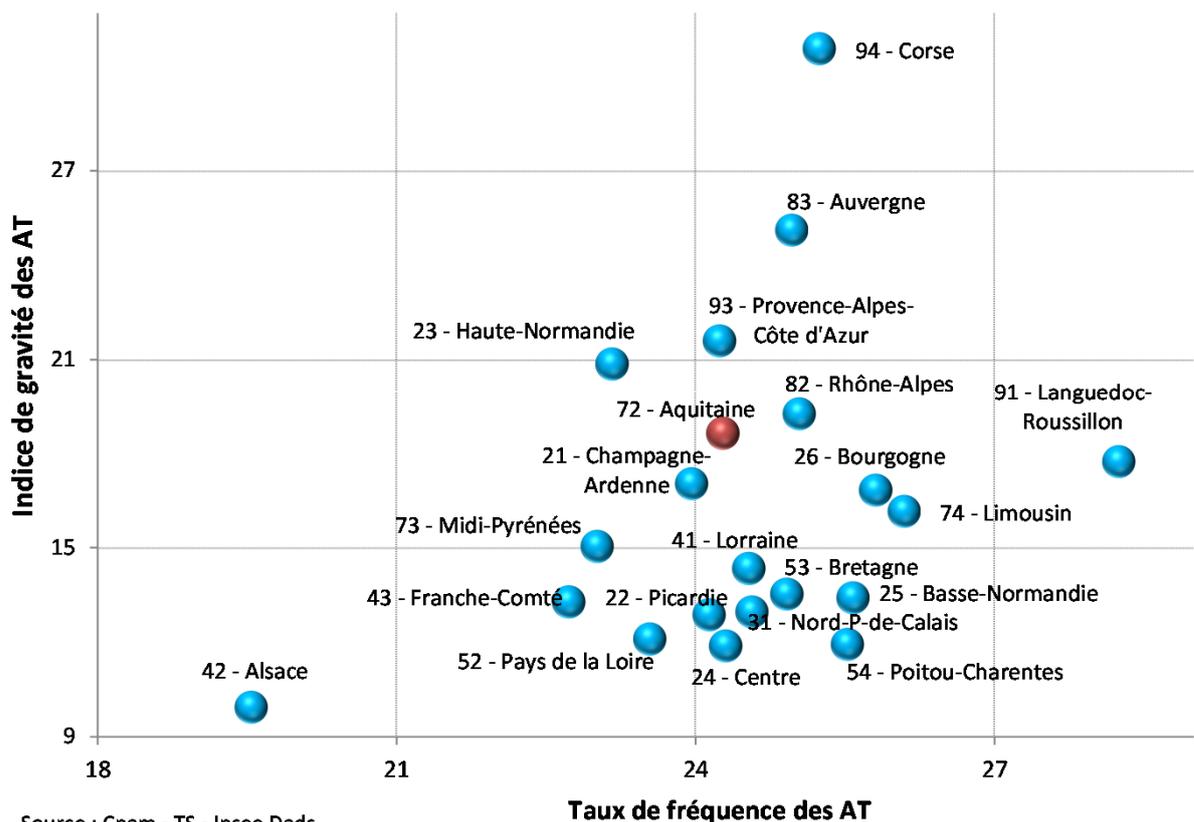
### Indice de gravité par département

	2007	2008	2009	2010
Dordogne	17,2	15,5	18,4	17,9
Gironde	19,2	20,2	21,9	21,3
Landes	16,3	13,5	15,3	13,7
Lot-et-Garonne	20,8	18,0	15,6	16,2
Pyrénées-Atlantiques	15,6	16,8	14,4	16,4
<b>Aquitaine</b>	<b>18,1</b>	<b>18,1</b>	<b>18,7</b>	<b>18,6</b>
France	16,8	15,2	15,1	14,9
France hors Ile-de-France	18,2	16,2	16,4	19,8

Source : Cnam-TS - Insee Dads - Traitement Dares

Au niveau régional, les situations sont contrastées. Les taux de fréquence et indices de gravité d'AT sont bien moins élevés en Ile-de-France, dans les DOM et en Alsace par comparaison aux autres régions. Ceux de l'Aquitaine se situe proche de la moyenne (hors Ile-de-France et Dom),

### Taux de fréquence des et indice de gravité des AT par région (hors IDF et DOM)

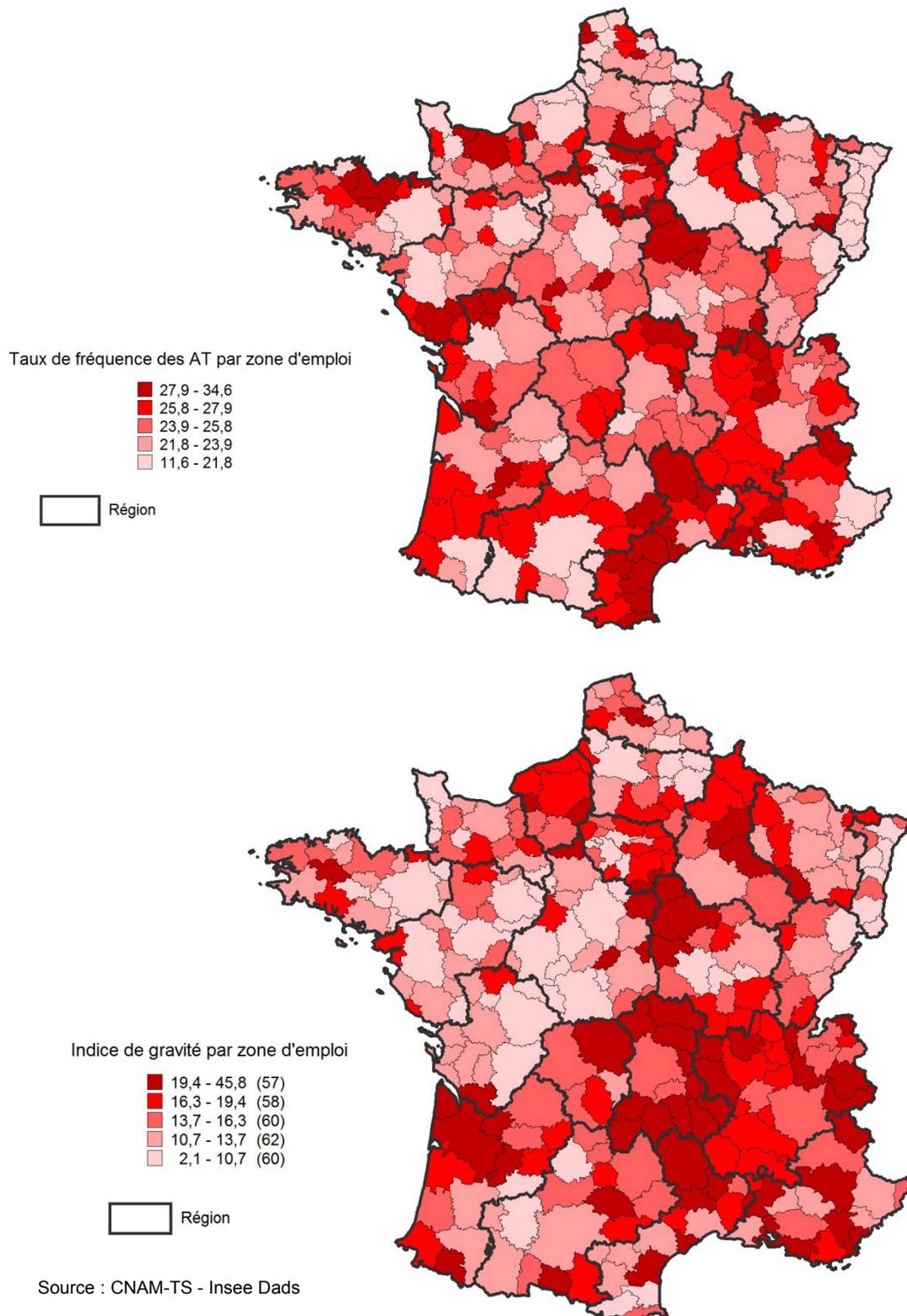


## Les accidents de travail

### Taux de fréquence et indice de gravité par zone d'emploi

A un niveau géographique plus fin, les disparités sont encore plus importantes. Les zones d'emploi des Landes, de Marmande et de Bayonne affichent des taux de fréquence d'AT relativement élevés, mais cependant dans une moindre mesure que certaines zones de Bretagne et du Languedoc-Roussillon par exemple.

Les indices de gravité des zones d'emploi de Gironde, de Marmande et Oloron-Sainte-Marie sont supérieurs à la moyenne de l'ensemble des territoires.



Source : CNAM-TS - Insee Dads

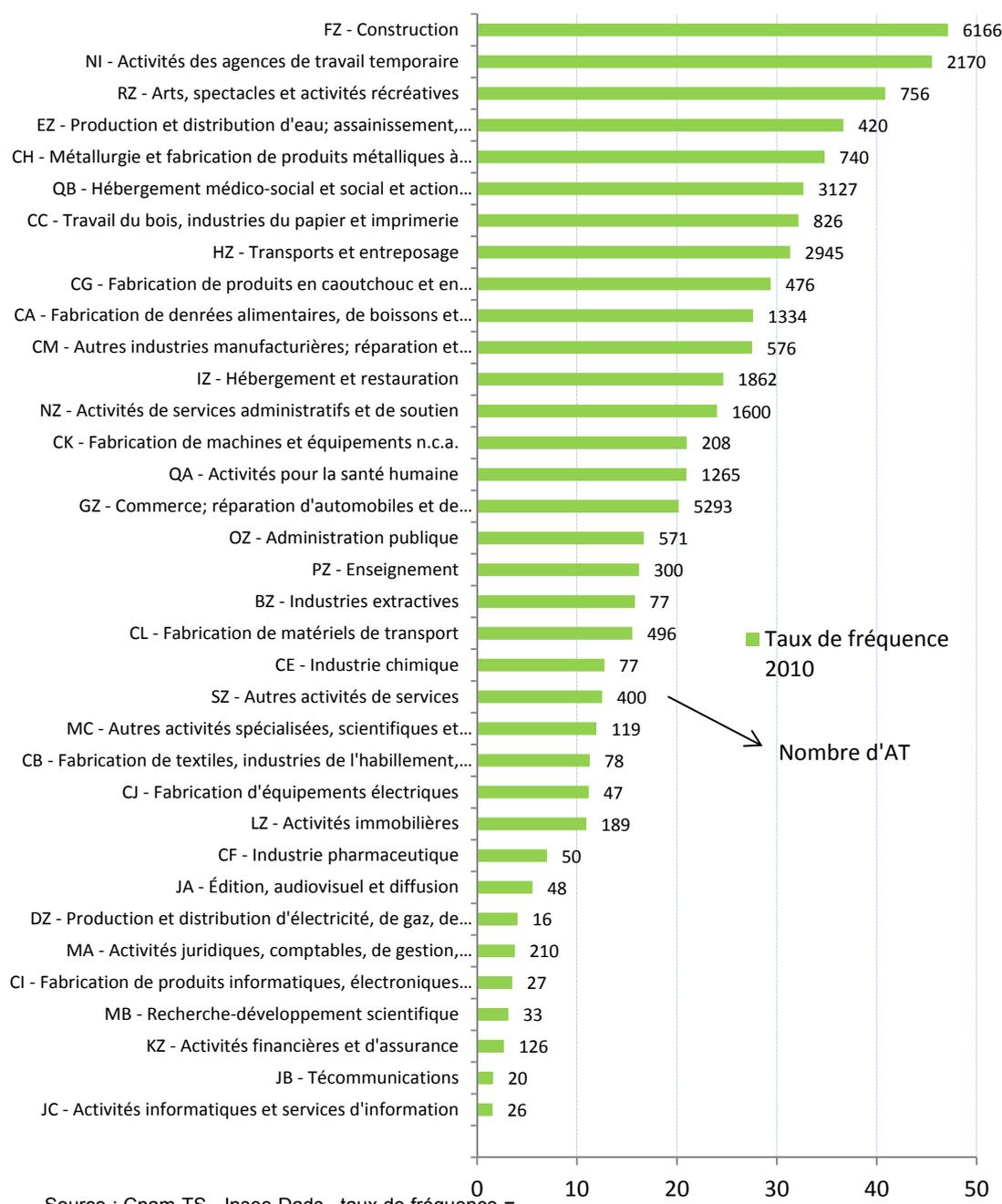
## Les accidents du travail

### Sinistralité par secteur d'activité

Ce sont dans les secteurs de la construction, du commerce, du transport et de l'hébergement médico-social et action sociale que les AT sont les plus nombreux. Ces secteurs représentent près de 60% du total des AT enregistrés en Aquitaine.

La sinistralité au regard du nombre d'heures rémunérées est la plus forte également dans la construction. Le taux de fréquence atteint 47,1 dans ce secteur contre 24,3 dans l'ensemble des secteurs. Les activités des intérimaires (regroupées dans la nomenclature « Activités des agences de travail temporaire ») présentent également un taux de fréquence particulièrement élevé. En aquitaine, près de 35% de l'emploi intérimaire se concentre dans les secteurs de l'industrie, 34% dans ceux de la construction et 29% dans les services. La fréquence d'AT est plus forte dans l'intérim que dans l'ensemble des secteurs.

#### Taux de fréquence des AT et nombre d'AT en Aquitaine par secteur d'activité



## Les accidents du travail

Le taux de fréquence dans les activités de travail temporaire atteint 45,5 soit un niveau proche de celui enregistré dans la construction, et bien supérieur à celui de l'ensemble de l'industrie ou des services (atteignant près de 24).

Dans les activités industrielles, les secteurs de la métallurgie et du bois affichent des taux de fréquence d'AT relativement élevés (supérieures à 30). Les activités du secteur de l'hébergement médico-social et de l'action sociale affichent également des taux de fréquence assez élevés.

Un niveau d'activité plus fin, la fréquence des AT est particulièrement élevée dans les activités liées au sport. De même, les taux de fréquence sont importants dans les activités de fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur, de manutention, de déménagements ou encore de travaux de couverture et de charpente.

### Les 30 secteurs d'activité détaillés au taux de fréquence d'AT le plus élevé

	AT	Heures salariés	Taux de fréquence	Indice de gravité
Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	160	854783	187,2	84,2
Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	34	307269	110,7	97,6
Activités de clubs de sports	483	5162331	93,6	14,5
Forages et sondages	22	254613	86,4	19,6
Manutention portuaire	34	396505	85,7	68,1
Services de déménagement	105	1239940	84,7	279,0
Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et ressorts	53	651653	81,3	33,8
Démantèlement d'épaves	47	594658	79,0	121,1
Travaux de couverture par éléments	204	2596270	78,6	47,4
Travaux de montage de structures métalliques	70	912993	76,7	43,8
Travaux de charpente	446	6019749	74,1	70,4
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	355	5090249	69,7	56,0
Travaux de plâtrerie	337	5051911	66,7	45,1
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	290	4370809	66,3	70,2
Manutention non portuaire	33	497422	66,3	64,3
Entreposage et stockage frigorifique	67	1023856	65,4	4,9
Travaux d'étanchéification	70	1102322	63,5	68,9
Imprégnation du bois	45	708951	63,5	53,6
Autres travaux de finition	88	1398030	62,9	168,8
Travaux de menuiserie bois et PVC	464	7403057	62,7	39,0
Activités de conditionnement	86	1431689	60,1	41,9
Transformation et conservation de la viande de boucherie	144	2410116	59,7	48,1
Autres travaux spécialisés de construction	99	1677354	59,0	134,1
Construction de bateaux de plaisance	85	1446954	58,7	51,1
Fabrication d'emballages en bois	138	2417425	57,1	36,8
Récupération de déchets triés	118	2090362	56,4	70,8
Gestion d'installations sportives	85	1547984	54,9	5,8
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1130	20624556	54,8	62,4
Fabrication de plats préparés	70	1294433	54,1	54,1
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1086	20244688	53,6	27,6

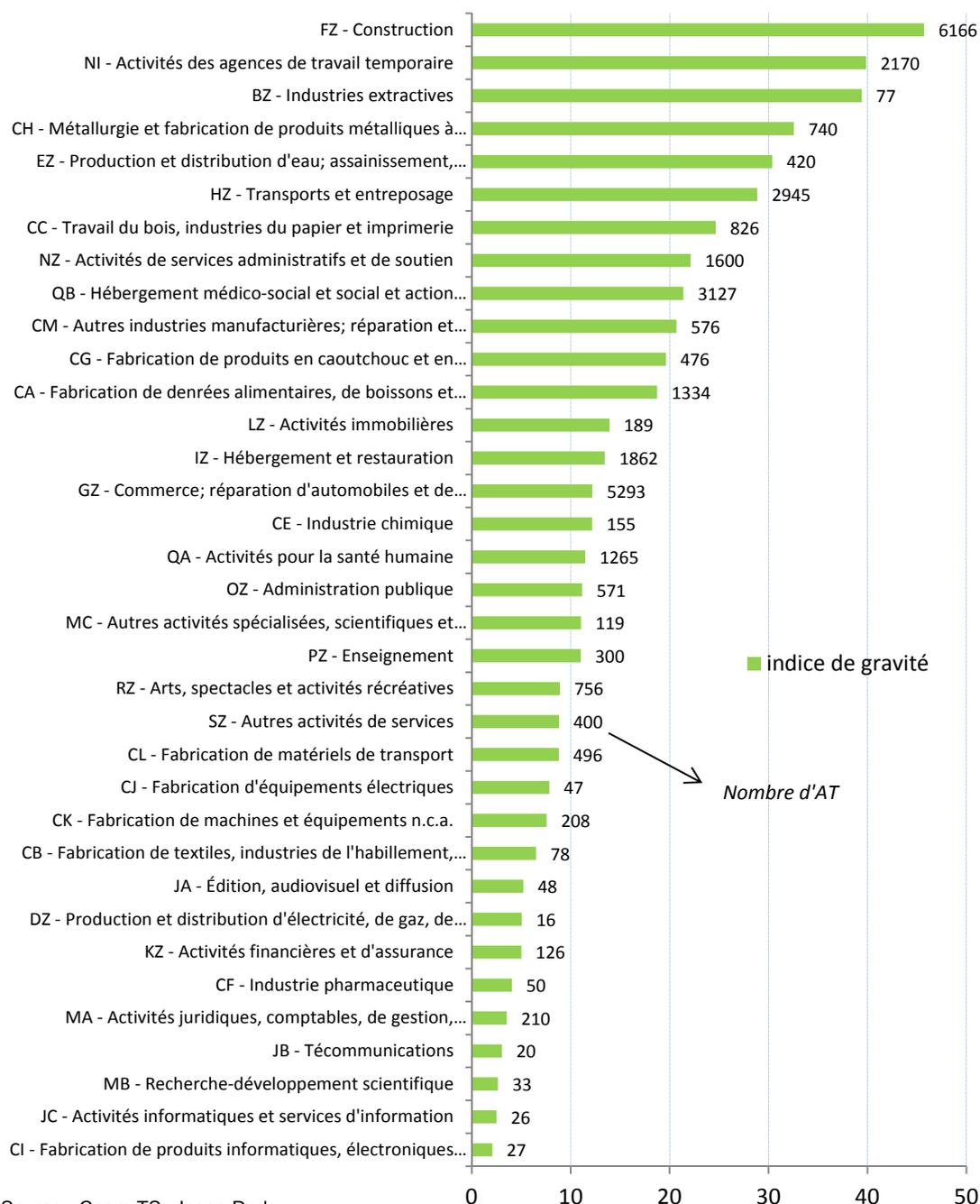
Source : Cnam-TS - Insee Dads,

Taux de fréquence = nombre d'At pour 1 000 000 d'heures rémunérées.

## Les accidents du travail

Si les disparités entre secteurs d'activité en termes de taux de fréquence sont importantes celles en termes d'indice de gravité le sont tout autant. Les AT sont plus graves dans les secteurs de la construction et de l'industrie. Ils le sont également dans les transports et l'hébergement médico-social et social.

### Indice de gravité des AT en Aquitaine par secteur d'activité



Source : Cnam-TS - Insee Dads.

Indice de gravité : taux moyen d'incapacité partielle (IPP) occasionné par des AT pour un million d'heures rémunérées.

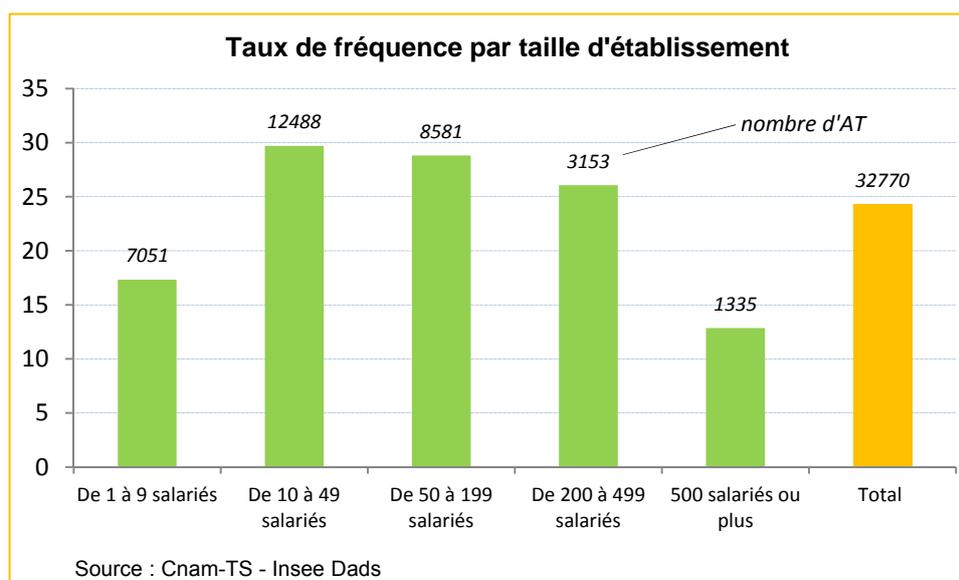
## Les accidents du travail

### Taux de fréquence et indice de gravité par secteurs regroupés

	2010			2008		
	Nombre d'AT	Taux de fréquence	Indice de gravité	Nombre d'AT	Taux de fréquence	Indice de gravité
1-Agriculture (*)	-	-	-	-	-	-
2-Industrie	5526	23,8	17,9	6737	27,3	17,7
3-Construction	6166	47,1	45,7	6734	50,1	42,7
4-Commerce	5293	20,2	12,2	5437	20,8	14,5
5-transport	2945	31,3	28,9	2886	30,9	22,7
6-Herb. et restauration	1862	24,6	13,4	1902	26,6	13,4
7-Autres services	6568	16,6	13,5	7349	19,0	13,7
8-Santé et social	4392	28,1	17,6	3779	24,8	13,1
<b>Total général</b>	<b>32770</b>	<b>24,3</b>	<b>18,6</b>	<b>34835</b>	<b>25,9</b>	<b>18,1</b>

### Fréquence plus élevée des accidents du travail dans des établissements de taille intermédiaire

Dans les établissements de taille d'effectifs compris entre 10 et 200 salariés, les taux de fréquence des AT sont plus élevés (proches de la barre des 30). Pour les établissements de 500 salariés ou plus et ceux de moins de 10 salariés, la fréquence est quasiment deux fois moindre. Une analyse nationale<sup>1</sup> « toutes choses égales par ailleurs » confirme ce constat à secteur équivalent et à caractéristiques du salarié identiques (âge, sexe et catégories socio-professionnelles). Le risque d'AT a en effet moins diminué dans les établissements de taille de taille intermédiaire.



<sup>1</sup> cf. DARES ANALYSE de février 2014 « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 »

## Les accidents du travail

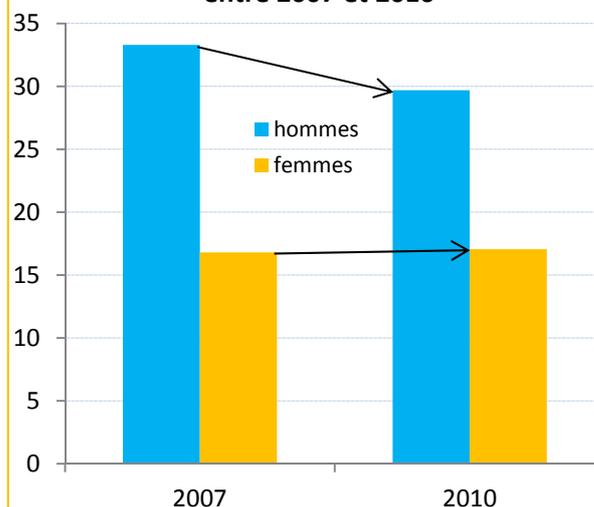
### Fréquence plus forte des accidents du travail chez les hommes, chez les jeunes et chez les ouvriers

Le taux de fréquence des AT est plus élevé chez les hommes (taux de fréquence de 29,7 contre 17,1 pour les femmes). Ce constat reste vrai à âge égal, catégorie socio-professionnelle identique et secteur d'activité équivalent. L'évolution de la fréquence des AT reste cependant plus favorable chez les hommes pour qui elle a diminué entre 2007 et 2010 alors qu'elle a progressé légèrement chez les femmes.

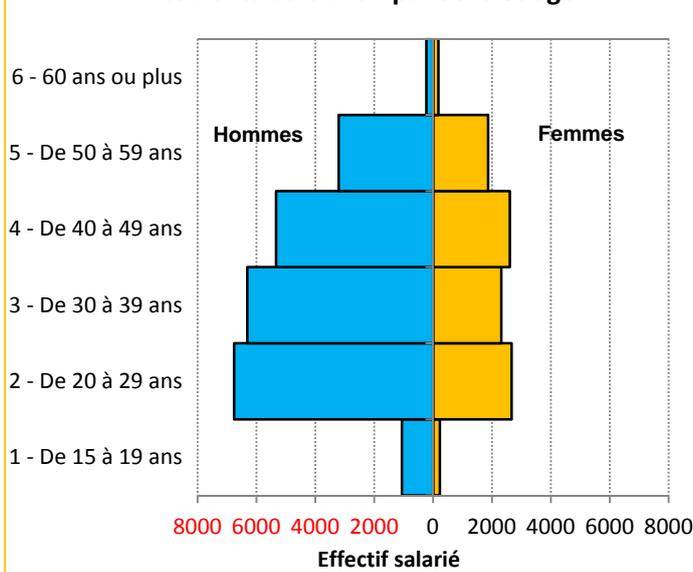
La gravité des accidents est plus importante chez les hommes : le taux moyen d'incapacité par AT s'élève à 11,4% contre 9,4 chez les femmes.

De même, les jeunes sont plus fréquemment touchés par les AT.

Comparaison du taux de fréquence par sexe entre 2007 et 2010



Accidents du travail par sexe et âge



Les taux de fréquence sont deux fois plus élevés chez les très jeunes par comparaison à l'ensemble des salariés. Ils sont décroissants en fonction de l'âge.

Le taux de fréquence a diminué davantage chez les jeunes que dans les autres catégories d'âge.

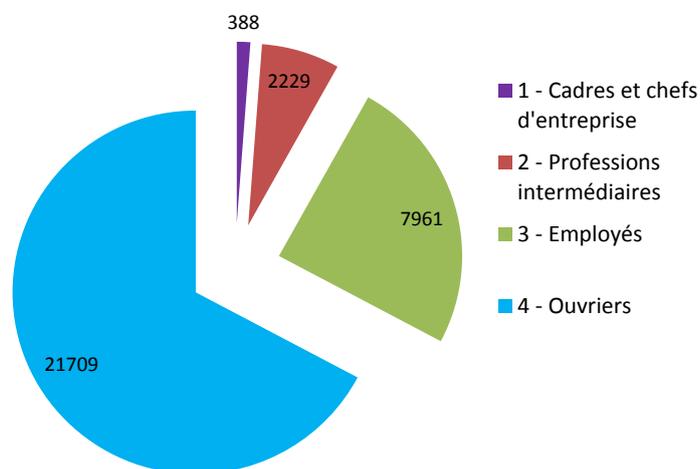
En revanche, la gravité des AT augmente avec l'âge. Le taux moyen d'incapacité par AT. Bien que chez les plus jeunes (15-19 ans) souvent en apprentissage, l'indice de gravité est légèrement supérieur à celui qui prévaut dans la tranche d'âge 30-39.

	Nombre d'AT 2010			Taux de fréquence 2010			Indice de gravité 2010		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1 - De 15 à 19 ans	1056	231	1287	56,9	25,3	46,5	18,9	2,4	13,5
2 - De 20 à 29 ans	6757	2669	9426	39,9	20,5	31,5	12,8	5,1	9,5
3 - De 30 à 39 ans	6312	2320	8632	30,6	15,5	24,2	16,8	8,2	13,2
4 - De 40 à 49 ans	5330	2610	7940	26,0	16,5	21,9	27,2	12,6	20,9
5 - De 50 à 59 ans	3206	1869	5075	20,9	15,8	18,7	38,9	23,7	32,3
6 - 60 ans ou plus	230	180	410	12,9	12,4	12,7	36,9	17,4	28,2
<b>Total</b>	<b>22891</b>	<b>9879</b>	<b>32770</b>	<b>29,7</b>	<b>17,1</b>	<b>24,3</b>	<b>23,6</b>	<b>12,0</b>	<b>18,6</b>

## Les accidents du travail

Les taux de fréquence sont largement plus importants chez les ouvriers plus exposés aux AT sur des métiers à risque notamment dans la construction et l'industrie. Leur fréquence a cependant diminué plus que dans les autres catégories moins exposées.

Répartition des AT par catégorie socio-professionnelle



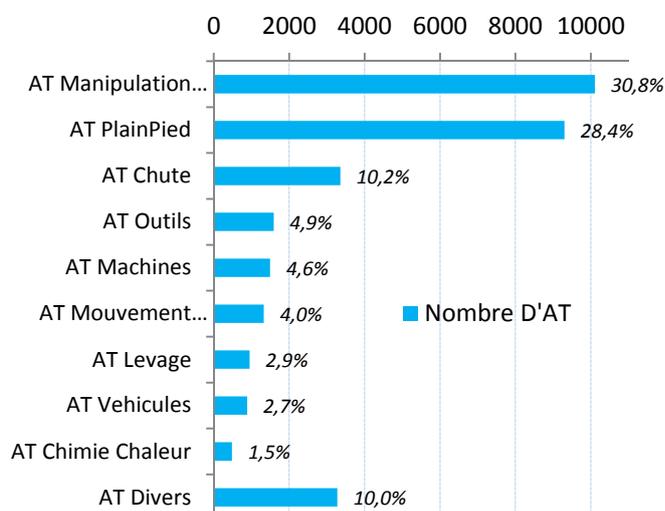
### Manipulation d'objets et accidents de plain-pied : principales causes d'AT

La principale cause d'accident est la manipulation d'objets (30,8%). Il s'agit d'objets manipulés habituellement sur le lieu de travail, de manutention ou autres cas. Les accidents de plain-pied « déclenché par la perturbation de l'équilibre corporel de la victime à l'occasion d'un travail qui n'est pas exécuté en hauteur (définition de l'INRS), sont également une cause de blessure : ce sont 28,4% des AT avec arrêt. Les glissades, trébuchements, faux-pas et autres pertes d'équilibre sur une surface plane en sont des éléments déclencheurs. Les accidents du travail provoqués par une chute de hauteur représente un cas sur dix . Le risque de chute de hauteur est caractérisé par un taux de gravité élevé.

Près de 12,4% des AT sont liés spécifiquement aux équipements de travail (4,9% pour les outils, 4,6% pour les machines, 2,9% pour les accessoires de levage).

Les risques sont présents dans l'utilisation de nombreux appareils : tour pour le travail des métaux, centrifugeuse, scie sauteuse, trancheuse à jambon, bande transporteuse, chariot automoteur, engin de terrassement, grue...

Nombre d'AT par type d'accident



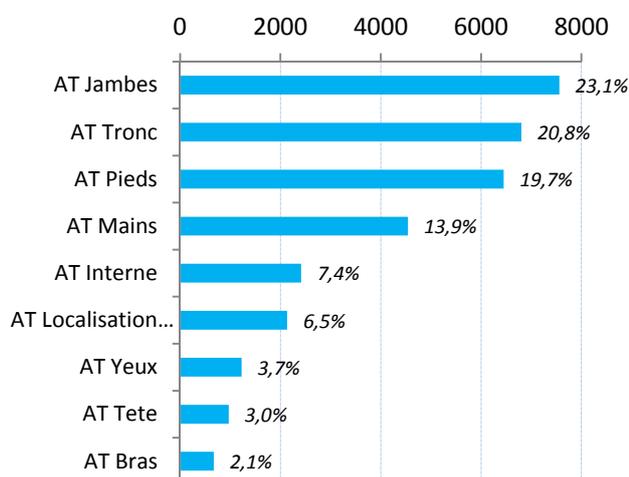
## Les accidents du travail

### Des blessures souvent localisées aux jambes, tronc ou pieds et le lumbago est la principale nature de blessure

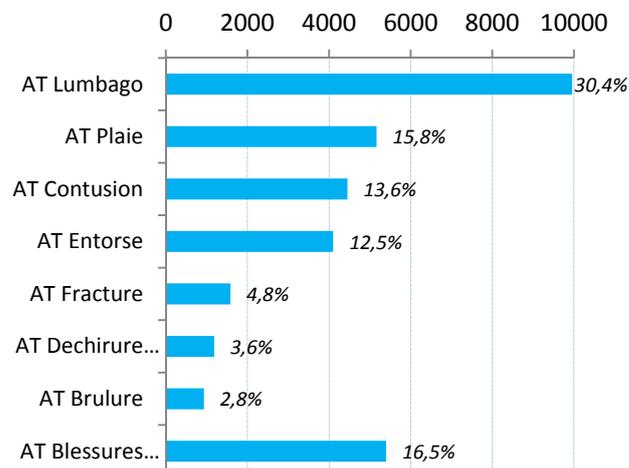
Plus de 23% des blessures se situent aux jambes, 21% au tronc et 20% aux pieds, en particuliers dans le cas de sportifs professionnelles ou moniteurs de sport). Les blessures aux mains sont aussi relativement fréquente : 13,9% des cas d'AT.

Le lumbago est dans trois cas sur dix la nature de la blessure provoquée par un AT. Les lombalgies, souvent liées au travail sont des affections très courantes. De nombreux métiers sont concernés. Les facteurs de risque sont présents, à des degrés divers, dans la majorité d'activités au travail. Plaie (15,8%) et contusion (13,6%) sont deux autres natures de blessure fréquemment provoqués par un AT, davantage chez les plus jeunes. Les entorses (12,5%) et fractures (4,8%) sont également une conséquence fréquente d'AT.

Nombre d'AT et localisation de la blessure



Nombre d'AT par nature de blessure



Directeur de publication  
Isabelle Notter

Coordination éditoriale  
Marie-Claude Quilès

Rédaction  
Karim Mouhali

Conception Graphique : service communication Direccte

Numéro ISSN dépôt légal Direccte Aquitaine – n°ISSN 2105-6455

**DIRECCTE AQUITAINE**

Immeuble Le prisme

19, rue Marguerite Crauste

33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 56 99 96 12 - Fax : 05 56 99 96 69

dr-aquit.direction@direccte.gouv.fr